

SEANCE DU 30 JUILLET 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 33	Contre 0	Abstentions 4

Date de convocation : 24/07/2015

Date d'affichage :

**OBJET :**

**COMMUNE DE BELGODERE**

**Propositions de modification n°2  
simplifiée du PLU**

**Consultation de la communauté de  
communes CALVI BALAGNE**

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le*

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

**Présents :** MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - J.EMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIELMACCI - P. GUGLIELMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

**Absent(s) :** M. J.P PINELLI.

**Absent(s) ayant donné procuration :** MP. ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELLIER à F. MARCHETTI.

**Secrétaire :** S. DOMINICI

Le Président présente aux délégués communautaires une saisine émanant de la commune de Belgodère relative à la proposition de modification simplifiée n°2, du PLU de la commune.

Cette consultation, conforme à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, entre dans le cadre des entités qui doivent émettre un avis en tant que personne publique associée.

Le Président expose les motivations principales de la commune à la modification simplifiée du PLU et le rôle de la communauté de communes dans le cadre de cette procédure en tant que personne publique associée.

La commune de Belgodère souhaite ainsi que le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal du 4 mai 2013 couvre l'intégralité du territoire communal. Le document d'urbanisme a fait l'objet de remarques de la part du contrôle de légalité, le Préfet ayant considéré certains choix de zonage entachés d'illégalité. Afin d'éviter d'exposer le document à un recours contentieux, le conseil municipal souhaite rendre conforme son document d'urbanisme sur les points contestés. La procédure de modification intervient pour déterminer un nouveau zonage et un règlement aux espaces concernés par l'annulation pour des zones urbaines ou à urbaniser.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré dont quatre abstentions,

**DECIDE** d'émettre un avis favorable aux propositions de modification simplifiée n°2 du PLU de Belgodère.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150730-24-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

Fait et délibéré, le 30 juillet 2015

Pour copie conforme

**Le Président**

